



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Guat.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification par la République du Guatemala
des Protocoles additionnels I et II

Le 19 octobre 1987, la République du Guatemala a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Les Protocoles entrèrent ainsi en vigueur pour la République du Guatemala six mois plus tard, soit le 19 avril 1988, conformément à leurs clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des deux Protocoles additionnels.

Berne, le 27 novembre 1987

